

Ça se gâte pour le municipal socialiste de Vevey. Le Ministère public a ouvert une enquête contre lui

Lionel Girardin poussé vers la sortie

JÉRÔME CACHIN

Riviera ► L'affaire Lionel Girardin rebondit avec fracas. Désormais, l'unique municipal socialiste de Vevey est officiellement soupçonné de s'être enrichi illégalement en tant que président de la Fondation Apollo, active dans le logement social. Le Ministère public a ouvert une enquête pénale à la suite d'une plainte du Conseil d'Etat, convaincu par les investigations du Contrôle cantonal des finances (CCF). Désormais, le Parti socialiste vaudois demande la démission de Lionel Girardin, tout comme sa section de Vevey, mais l'intéressé, en arrêt maladie, résiste. Son avocat, Ludovic Tirelli, l'a contacté vendredi: «Mon client réserve ses explications pour les autorités», indique-t-il.

La Fondation Apollo loge environ 900 personnes dans le canton et compte 11 salariés. L'Etat lui accorde 800 000 francs par an et la commune de Vevey 155 000 francs. Seulement voilà: cette structure sociale présente une «surdotation en moyens humains et matériels», explique le procureur général adjoint François Danthe, chef de la division criminalité économique du Ministère public central.

En famille

Lionel Girardin a «utilisé ces moyens excédentaires» et a «développé une activité lucrative propre», ajoute le magistrat en charge du dossier Girardin. Qui est lésé? «Nous commençons à tirer un bout de la pelote: l'imbrication des entités publiques et privées est telle qu'il est trop tôt pour le dire», répond le procureur.

Il y a seulement un mois, le Conseil d'Etat confiait au CCF un audit, après les révélations de plusieurs médias. Lionel Girardin était pointé pour avoir confié la sous-location de surfaces à la société privée Objectif Project, qui lui appartient. Engagée par cette société, sa femme générerait également les



Au printemps 2016, Lionel Girardin (tout à gauche sur les affiches) était le seul socialiste à être élu à la Municipalité de Vevey. Le PS demande aujourd'hui sa démission. KEYSTONE-ARCHIVES

ressources humaines de la fondation. Et son frère aurait obtenu la gestion des systèmes informatiques.

L'emploi des proches est prohibé par la législation sur les fondations d'utilité publique. A combien se monterait l'enrichissement de Lionel Girardin et comment le qualifier pénalement? Il est trop tôt pour obtenir une réponse officielle. Pierre-Yves Maillard, ministre vaudois de l'Action sociale, explique: «Le CCF estime que des avantages indus ont potentiellement été tirés. C'est ce qui, au-delà des conflits d'intérêts

«Des avantages indus ont potentiellement été tirés»

Pierre-Yves Maillard

constatés, justifie la procédure pénale.»

Sur le plan politique, le Parti socialiste vaudois a appelé Lionel Girardin à démissionner de l'Exécutif de Vevey «avec effet immédiat». Ce dernier a déjà ouvert une procédure disciplinaire contre l'intéressé. Le parti écrit qu'il a «mêlé argent privé et argent public, en totale contradiction avec la loi, les valeurs du parti, l'éthique d'un élu».

La section socialiste de Vevey lui a emboîté le pas en affirmant que «l'éthique, la déontologie et la transparence que prône le Parti socialiste vevey-

san font qu'il n'y a pas d'autres chemins que le départ de la municipalité et la démission du parti».

Pour M^e Ludovic Tirelli, les camarades de Lionel Girardin font, pour l'instant, fausse route. Son client ne démissionnera ni de l'exécutif communal, ni du parti: «C'est prématuré. Le principe de la présomption d'innocence doit prévaloir à ce stade. Je ne comprends dès lors pas la position du Parti socialiste vaudois, qui dispose pourtant de juristes. Cet appel à la démission, et les termes particulièrement durs

employés, violent le principe constitutionnel de la présomption d'innocence.»

La présidente des socialistes vaudois, Jessica Jaccoud (elle aussi avocate), balaie ce reproche: «Si le CCF estime qu'il y a matière à déposer plainte, ça nous suffit pour estimer que Lionel Girardin a failli dans son devoir de probité.»

Requête de suspension

Syndique de Vevey, Elina Leimgruber ne se prononce pas sur une demande de démission. «Le choix de démissionner lui appartient. Nous allons déjà discuter en municipalité, ce lundi, d'une requête de suspension à adresser au Conseil d'Etat.» Jeudi dernier, une telle requête aurait pu être lancée par le parlement communal, sur proposition de la droite, mais la majorité des deux tiers n'a, de justesse, pas été atteinte.

Désormais, la requête de suspension paraît inéluctable. La balle serait ensuite dans le camp du Conseil d'Etat, sauf si Lionel Girardin démissionnait entre-temps.

Vevey Libre, qui compte Jérôme Christen et Michel Agnant parmi les cinq municipaux de la ville, appelait l'exécutif à voter cette requête de suspension tout en demandant «une démission immédiate du municipal mis en cause». La crise qui divise la municipalité depuis plusieurs mois montre que les deux élus de Vevey Libre sont en rupture avec leurs collègues. Michel Agnant, qui siège au conseil de la Fondation Apollo, avait demandé à l'exécutif un gel de la subvention communale, sans succès.

Vendredi, Elina Leimgruber disait vouloir interroger le conseil de fondation «sur la manière dont il a exercé son devoir de surveillance». Elle souligne avoir découvert «jeudi soir, un nouveau document émanant de la fondation», et assure: «J'ai été personnellement choquée de découvrir certaines informations.» Lesquelles? Elle n'en dira pas plus. I